

des provinces une somme annuelle égale soit (a) au niveau qu'elle avait obtenu des impôts sur le revenu personnel et sur les corporations durant l'année fiscale se terminant à la date la plus rapprochée du 31 décembre 1940, soit (b) aux frais du service de sa dette nette durant la même période, en compensation du délaissement de ces domaines d'imposition pour la durée de la guerre et durant une certaine période de rajustement dans la suite. L'Alberta, la Colombie Britannique, le Manitoba, le Québec et l'Ontario ont accepté la compensation sur la première base, tandis que le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, l'Île du Prince-Edouard et la Saskatchewan ont préféré la proposition basée sur le service de la dette nette. C'est la disposition la plus importante de l'accord fiscal mentionné ci-dessus entre le Dominion et les provinces. Les provinces soutiennent aussi que le rationnement de la gazoline imposé par le Fédéral aura pour effet d'abaisser le revenu qu'elles tirent de la taxe sur l'essence et, en vertu d'une autre disposition de la même loi, le Gouvernement fédéral a garanti les revenus provinciaux de cette source au niveau des montants obtenus au cours des années fiscales provinciales se terminant à la date la plus rapprochée du 31 décembre 1940.

Les provinces ont fait aussi des représentations que les restrictions fédérales sur la production de l'alcool pour consommation civile ont gravement compromis les revenus découlant de la vente des boissons alcooliques. Au cours de 1943, des accords ont été conclus en vertu desquels le Fédéral garantit les revenus provinciaux de cette source au niveau de la période de base, du 30 juin 1941 au 30 juin 1942.

Comme résultat de ces accords et de ceux qui existaient déjà, environ 58 p.c. des revenus provinciaux bruts (y compris les subventions) sont maintenant ou garantis par le Gouvernement fédéral ou reçus directement de lui; et environ 33 p.c. ou, en chiffres ronds, \$134,000,000 ont été effectivement versés aux provinces durant les années fiscales provinciales se terminant à la date la plus rapprochée du 31 décembre 1942.

Au cours des trois premières années de la guerre, les revenus provinciaux (y compris les subventions fédérales) ont augmenté de plus de \$75,000,000. Il y a eu des dépenses en proportion pour des services qui avaient dé péri durant la période de dépression, mais ces dépenses ont été à peu près compensées par un déclin de près de \$30,000,000 dans les dépenses nettes des provinces pour les secours. En conséquence, plusieurs provinces ont déclaré un surplus net. Le passif direct total des provinces diminue de plus de \$21,000,000 au cours de l'année fiscale terminée à la date la plus rapprochée du 31 décembre 1941 et de près \$44,000,000 l'année suivante.

Sous-section 1.—Recettes et dépenses provinciales

Recettes provinciales.—La grande augmentation des charges administratives durant le siècle actuel a amené les provinces à dépendre de plus en plus du revenu provenant de la taxation directe et à créer de nouvelles sources de revenu, de sorte que les deux sources qui, autrefois, suffisaient au maintien de toute l'administration provinciale, c.-à-d. subsides fédéraux et ressources naturelles, ont perdu de leur importance relative. Aujourd'hui, en vertu des accords de temps de guerre entre le Fédéral et les provinces, lesquels sont décrits dans la section précédente, une très grande partie des revenus provinciaux dérivent encore du Gouvernement fédéral, tandis qu'une proportion encore plus considérable est stabilisée par garantie fédérale.

Les rendements absolus et proportionnels des sources de revenu les plus importantes sont indiqués au tableau 27 pour les années 1913, 1940 et 1941. Des estimations sont données pour 1942.